

**REGION BASSE-NORMANDIE**

Reçu le : 8 NOV. 2010  
Répondu le :

-----  
**DELIBERATION**  
de la **COMMISSION PERMANENTE**  
du **CONSEIL REGIONAL**

N° 10-608

**sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales**

-----  
**Réunion du VENDREDI 22 OCTOBRE 2010**

Réunie le vendredi 22 octobre 2010, à partir de 14 H 00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Jean-Karl DESCHAMPS, Yanic SOUBIEN, Corinne FÉRET, Alain TOURRET, Pascale CAUCHY, Frédérique HEURGUIER, Gaëlle PIOLINE, Annie BIHEL, Sylvie ERRARD, Elise LOWY, Jean CHATELAIS, Léone BESNARD, Stéphane TRAVERT, Muriel JOZEAU-MARIGNÉ, Philippe AUGIER, Sophie GAUGAIN, Joël BRUNEAU, Sonia de la PRÔVOTÉ, François DIGARD, Anne-Marie COUSIN, Véronique LOUWAGIE, Dominique LEFRANÇOIS ;

Sont excusés :

Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Philippe BONNEAU (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET, François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Laurent SODINI (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Annie ANNE, Mickaël MARIE (pouvoir à Sylvie ERRARD), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à Sophie GAUGAIN), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Véronique LOUWAGIE) ;

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE  
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, Jean-Karl DESCHAMPS ne prenant pas part au vote, sur la convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Littoral Normand,

- d'affecter sur l'AESUBCPER « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 13 333 €, au titre du dossier CP5N5220SF « Stratégie biodiversité CPER » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 13 333 € à l'association Bretagne Vivante – SEPNB, sur un montant total subventionnable de 783 236 €, pour la réalisation de la première tranche du projet LIFE+ « Conservation de la moule perlière d'eau douce du Massif Armoricaïn » (septembre 2010 – décembre 2011) ;

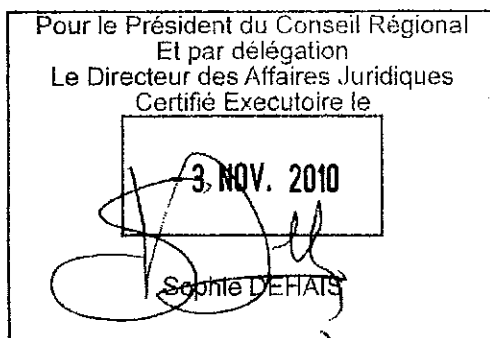
- de créer la Réserve Naturelle Régionale « Clairière forestière de Bresollettes », située sur les communes de Bresollettes, Prépotin, Randonnai et Bubertré (61) ;

- d'approuver sur la base de l'étude scientifique présentée à l'annexe 2, les limites, la durée de classement, les modalités de gestion et les mesures de protection détaillées dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer

- avec le Syndicat Mixte Littoral Normand, la convention de partenariat 2011-2016, présentée en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.



Pour le Président du Conseil Régional  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR